



JOHNSON 
ASSURANCE
HABITATION · AUTO · VOYAGE

Une assurance voyage qui fera remuer les queues.

« Je vais arrêter de courir après la mienne »

Ce que vous obtenez avec MEDOC^{MD}

- Un nombre illimité de voyages hors Canada, d'une durée maximale de 40 jours chacun
- Un nombre illimité de voyages au Canada, peu importe la durée
- Garanties allant jusqu'à 12 000 \$ en cas d'annulation¹, d'interruption et de retard d'un voyage
- Protection allant jusqu'à 5 000 000 \$ en cas d'urgence médicale
- Accès à la protection indépendamment de l'âge ou de l'état de santé²

Lorsque vous voyagez, faites confiance à l'**assurance voyage MEDOC^{MD}** de Johnson Assurance.

Il suffit d'un seul appel pour obtenir une assurance voyage sans souci à un prix très avantageux.

1 855 473-8029

heritage.johnson.ca/fr

Veillez à mentionner que vous êtes membre de Club Héritage, pour obtenir vos taux préférentiels.



Obtenez une soumission
et courez la chance de

**GAGNER
25 000 \$[†]**

Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. (« Johnson »), un intermédiaire d'assurance agréé qui fait affaire sous le nom de Services d'assurance Johnson en Colombie-Britannique. MEDOC^{MD} est une marque de commerce déposée de Johnson. L'assurance MEDOC^{MD} est souscrite auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (« RSA ») et administrée par Johnson. Le régime d'assurance maladie provincial ou territorial pertinent doit être en vigueur. Les critères d'admissibilité, les modalités, les conditions, les restrictions et les exclusions qui s'appliquent aux garanties décrites sont précisés dans la police d'assurance. Le libellé de la police d'assurance prévaut. ¹Si votre assurance est déjà en vigueur, la garantie Annulation de voyage s'applique à compter du jour de la réservation de votre voyage. Lorsqu'un voyage est réservé avant que la garantie Annulation de voyage entre en vigueur, l'assurance pour ce voyage s'appliquera à compter de la date à laquelle la prime d'assurance est payée et la police d'assurance est émise. ²Une clause de stabilité médicale de 90 jours s'applique aux affections médicales antérieures au titre de l'option Santé standard du Régime complémentaire seulement. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Johnson et RSA sont des filiales apparentées. Composez le 1 855 473-8029 pour tous les détails. [†]AUCUN ACHAT REQUIS. Le concours se déroule du 1er janvier 2019 au 30 avril 2020 et est ouvert aux résidents autorisés du Canada (sauf NU) qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province/territoire de résidence et qui font partie d'un groupe reconnu avec lequel Johnson a conclu une convention d'assurance. Un (1) grand prix de 25 000 \$ CAD est disponible. Les probabilités de gagner dépendent du nombre de participations reçues. Question d'habileté mathématique obligatoire. Règlement du concours : www1.johnson.ca/fr/cash2019.